

DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2018

BONUS REPRISE TOUTES MARQUES DE TÉLÉPHONES



PACK PRO TREKKER-MI CORE
+ REPRISE SMARTPHONE
= **50€^{TTC}** remboursés*



PACK PRO TREKKER-X3
+ REPRISE SMARTPHONE
= **80€^{TTC}** remboursés*

JUSQU'À
80€^{TTC}
REMBOURSÉS*
POUR LA REPRISE DE VOTRE ANCIEN
SMARTPHONE ET L'ACHAT D'UN PACK
PRO CI-DESSOUS

**OFFRE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX CLIENTS DES
ENSEIGNES SPÉCIALISÉES BÂTIMENT ET AGRICULTURE**

ÉTANCHE / RÉSISTANT / GRANDE AUTONOMIE

CROSSCALL.COM     **#ACTIONPHONE**

* En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat). L'offre est réservée exclusivement aux particuliers et professionnels résidents ou ayant leur siège social en France métropolitaine, ayant acheté un pack PRO dans une enseigne de fournitures pour le bâtiment et l'agriculture entre le 1^{er} Janvier et le 30 Juin 2018 et est limitée à 1 demande par foyer pour les particuliers et 6 demandes pour les professionnels (même N° de SIREN). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Frais d'envoi et de copie des documents non remboursés. CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de bris ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délibéré de la part de CROSSCALL. Conformément à la loi n°78-17 «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez sur vos données de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits, sous réserve de justifier de votre identité, en écrivant à Crosscall 655 RUE PIERRE SIMON LAPLACE - ZONE D'ACTIVITES DES MILLES - 13290 AIX EN PROVENCE. Le fait de renvoyer le bon de participation vaut acceptation de ce qui précède. CROSSCALL SAS, au capital de 250000€, RCS Aix en Provence 518 706 890. DAS (W/Kg) : TREKKER-X3 : 0.379 ; TREKKER-MI CORE : 0.523 ; Le DAS (ou Débit d'absorption Spécifique), quantifie le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que ce niveau soit inférieur à 2 W/kg. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle. **Seules les réclamations avec preuve d'envoi et exprimées dans un délai de 2 mois après la fin de l'opération pourront être étudiées.** Pour plus d'informations (questions ou suivi dossier) : service.consommateur@take-off.fr en précisant le numéro de l'opération (N°1143)

BULLETIN DE PARTICIPATION / BON DE CESSION

Pour recevoir votre remboursement :

1. Acheter un PACK PRO CROSSCALL TREKKER-X3 ou M1 CORE dans une enseigne de fournitures pour le bâtiment et l'agriculture entre le 1^{er} Janvier et le 30 Juin 2018.
2. Céder son smartphone actuel à Crosscall. Ce smartphone doit être fonctionnel (Toutes marques acceptées)
3. Compléter lisiblement les informations du bulletin de participation ci-après
4. Joindre dans une enveloppe :
 - Le bulletin de participation / bon de cession original dûment rempli et signé.
 - La copie de la facture ou du ticket de caisse de votre PACK PRO CROSSCALL, sur lequel(le) seront entourés le prix et date d'achat du produit visé par l'offre de remboursement.
 - L'étiquette originale du numéro IMEI à 15 chiffres (Etiquette à récupérer dans votre boîte et à coller ci-dessous)
 - Votre IBAN/BIC (Présent sur votre RIB).
 - Votre ancien smartphone.
 - Votre extrait KBIS de moins de 3 mois ou votre avis de situation au répertoire Sirène (pour les professionnels).
 - La photocopie de votre pièce d'identité.
5. Envoyer le tout sous colis suffisamment affranchi à vos frais, cachet de la poste faisant foi : dans les 10 jours ouvrés (pour les particuliers) et 6 semaines (pour les professionnels) suivant l'achat de votre PACK PRO CROSSCALL en magasin.

ADRESSE D'EXPEDITION

TAKE OFF N°1143 -ODR PACK PRO + REPRISE SMARTPHONE
BP 70073 - 13614 VENELLES CEDEX

- PACK PRO TREKKER-M1 CORE / EAN : 3700764702734
- PACK PRO TREKKER-X3 / EAN : 3700764702789

OBLIGATOIRE COLLER ICI VOTRE
ÉTIQUETTE AVEC NUMÉRO IMEI À 15 CHIFFRES

Dénomination sociale : N° de SIREN :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Numéro de Tél. : Adresse mail (souhaitable) :
Marque et modèle de l'ancien smartphone :

JUSTIFICATION D'IDENTITÉ** (déclaratif)

Type de pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Carte de séjour

Pays de délivrance :

Numéro de pièce d'identité :

Délivré par :

Date de délivrance :

****Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par l'article 441-1 du Code pénal.**

CONDITIONS GÉNÉRALES (extrait)

- Tout vendeur professionnel, personne physique ou morale, doit avoir son siège social en France métropolitaine, être l'unique propriétaire du produit et agir à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale pour pouvoir le vendre.
- Tout vendeur non professionnel doit résider en France métropolitaine, être l'unique propriétaire du produit et avoir l'âge minimum légal de 18 ans.

Cette cession ne peut intervenir que sous réserve que le produit soit conforme aux déclarations du vendeur et aux conditions générales de reprise. Celui-ci sera vérifié dans les ateliers de Take-Off afin de valider cette conformité.

Je déclare sur l'honneur être le propriétaire de ce produit et, à ce titre, avoir le droit d'en céder la propriété à la société Crosscall.

Je déclare une nouvelle fois avoir pris connaissance des conditions générales de reprise publiées sur le site Crosscall et les avoir expressément acceptées.

Signature
+ pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet